

## CLOTILDE DE FORBIN-GARDANNE : PLAIDOYERS POUR L'INDÉPENDANCE DE L'ORDRE DE MALTE ET LA REMISE DES BIENS

Nous présentons et publions deux lettres de Clotilde de Forbin-Gardanne et un libelle dont elle est vraisemblablement l'auteur. Ces documents, qui nous ont été aimablement communiqués, font partie d'un lot d'archives privées familiales.

La maison de Forbin s'est souvent distinguée sur le plan diplomatique par des conseillers d'importance tel ce Palamède, chambellan du Roi René à Aix-en-Provence, et plus tard Claude, ambassadeur de Louis XIV auprès du roi de Siam. Combien de Forbin, par ailleurs, ont été membres de l'ordre de Malte, grands prieurs de Saint-Gilles, commandeurs ou chevaliers... La branche aînée des Forbin est celle des Forbin-Janson ; la seconde est celle du marquis de Solliers ; à la troisième, qui porte le nom de Gardanne, appartient le fameux chef d'escadre, l'émule de Jean Bart et de Dugay-Trouin, né à Gardanne près d'Aix-en-Provence, en 1656 et mort au château de Saint-Marcel, près de Marseille, en 1733.

Marie-Françoise Adélaïde de Forbin-Gardanne, dite Clotilde, chanoinesse, comtesse de Neuville, est née le 7 août 1763 à Marseille. Elle est la cinquième des onze enfants, dont huit filles et trois garçons, de Georges Claude Palamède de Forbin-Gardanne et de Clotilde Adélaïde de Félix de Greffet de la Ferratière, son épouse. Elle épouse, en 1794, Joseph François de

Raffard de Marsilly, puis, veuve après deux ans, se remarie avec Jean-Baptiste Millière, capitaine d'infanterie en réforme. Elle n'eut pas d'enfant.

Clotilde de Forbin a, elle aussi, le sens de l'histoire et de la famille. Elle se sent bien la digne héritière de cette auguste lignée provençale, et n'hésite pas à brandir le drapeau de l'ordre de Malte qu'ont tenu ses aïeux en maintes circonstances et dans les temps difficiles et troublés de son histoire. Elle est par la plume, le geste et la parole une sorte de « va-t-en-guerre », pourrait-on dire, et se définit elle-même dans une lettre écrite à sa sœur Mélanie, en 1798 : « Je suis un comte de Forbin femelle et ils (les Anglais) ont beaucoup de chance ! »<sup>1</sup>.

Elevée dans un milieu aristocratique, formée aux humanités comme il est d'usage dans cette deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Clotilde de Forbin analyse et écrit avec beaucoup de finesse. Observatrice très attentive des choses de la vie, des hommes, de la nature<sup>2</sup>, elle est courageuse moralement et physiquement. En 1794, elle connaît la prison à Marseille<sup>3</sup>, d'abord parce qu'elle est une Forbin, ensuite parce que, lors de son interrogatoire entre les 13 et 17 juillet 1793, Charlotte Corday dit qu'elle est allée voir le ministre de l'Intérieur pour l'entretenir d'une affaire qui intéressait mademoiselle de Forbin, chanoinesse, qui résidait en Suisse. Or, sur son « journal », Clotilde de Forbin écrit : « J'étais aussi Forbin et chanoinesse ; la différence est que la première était émigrée, elle habitait alors la Suisse, et que j'habitais Marseille d'où je n'étais point sortie. On sut combien il était dangereux dans ces temps horribles d'être pris pour un autre. J'avais même, longtemps après le 18 fructidor, reçu une lettre de Paris, du ministre de la Police, Duval, pour me demander si j'étais la dame de Forbin qui était l'amie de Charlotte Corday... »<sup>4</sup>.

1. Lettre adressée à sa sœur Mélanie de Villeneuve-Flayosc et recopiée sur son journal intime, au cours d'un voyage dans le sud de la France, sous le Directoire, en 1798. Une édition critique du récit de ce voyage sera prochainement publiée.

2. Un dessin original, au trait, représente Clotilde de Forbin, en buste et de profil, sur un piédestal en forme de fût de colonne portant au centre son : CF ; à gauche, Pline l'Ancien, 23-79, naturaliste, en buste, et une aiguière avec l'anse en forme de lézard ; à droite, Tournefort, 1656-1708, botaniste, en buste, et un brûle-parfum : l'un et l'autre ses maîtres à penser. Il est reproduit à la fin de cet article.

3. Clotilde de Forbin entre à la maison d'arrêt des Ignorantins en mars 1794 (18 ventose) et y reste jusqu'en août 1794 (18 fructidor). On lui propose de sortir de prison à condition qu'elle épouse son géolier, preuve de son adhésion à la Révolution. Une autre proposition, après son refus, lui est faite : qu'elle promette d'épouser un bon républicain dans les quinze jours qui suivent sa sortie... Le représentant du peuple, Maignet, finit par signer son élargissement sans autre contrainte que de la faire mettre provisoirement en réquisition « pour continuer le travail qu'elle a commencé et pour aider le citoyen Guinot, commissaire et surveillant de la maison d'arrêt, à recueillir et à classer les cabinets d'histoire naturelle appartenant à la République ».

4. Ci-joint le fac-similé d'une feuille du journal de Clotilde de Forbin, sur les motifs de son incarcération à la prison des Ignorantins.



Armand-Gaston Camus est né à Paris le 2 avril 1740 et y est décédé le 2 novembre 1804. Juriconsulte, avocat janséniste d'une piété austère, avocat du clergé, il aurait été candidat désagréablement éconduit à l'Ordre de Malte. Elu député de Paris aux états généraux, il prend une grande part à la rédaction de la constitution civile du clergé et se préoccupe de conserver les archives de l'Assemblée, dès le 14 août 1789. Député de la Haute-Loire à la Convention et commissaire de l'armée de Dumouriez, il est livré par celui-ci aux Autrichiens qui l'échangent, en 1795, ainsi que d'autres prisonniers, contre Madame Royale. Nommé membre de l'Institut, il se spécialise dans des travaux d'archives et y consacre les dix dernières années de sa vie.

Camus a été également l'un des théoriciens de l'opération qui conduit, après 1789, à la naissance de l'assignat, et il a été pris, à ce propos, comme tête de turc des caricaturistes royalistes : « L'homme aux assignats » montre Camus accompagné de Barnave et de Chapelin, assiégé de Solliciteurs<sup>5</sup>, et « L'impayable rentier de l'Etat » a pour légende : « Que ne suis-je Camus ? »<sup>6</sup>.

Il circulait aussi, dans Paris, un libelle dont le style et l'esprit rappellent très fort ceux de Clotilde de Forbin ou bien peut-être encore ceux du bailli de Ressaiguier, dont une partie de la correspondance échangée avec Clotilde de Forbin est conservée avec l'exemplaire original du libelle. Le bailli Clément de Ressaiguier avait été général des galères de la Religion et avait tenu sur les fonts baptismaux le jeune Hélion de Villeneuve, né en 1790, fils de Mélanie, sœur de Clotilde, Clotilde de Forbin étant elle-même marraine de l'enfant. Le bailli de Ressaiguier était très proche des Forbin, non par des liens familiaux, mais par des affinités de cœur, de pensée et de milieu social.

Ce libelle est en quelque sorte ce que l'on appellerait aujourd'hui un précis de géo-politique. Il insiste sur l'enjeu international de Malte, l'action militaire des chevaliers, et la position stratégique de l'île, en Méditerranée, commandant les détroits qui divisent l'Orient de l'Occident, et dominant l'économie de toute la région.

Le document, non signé, non daté, se présente sous la forme de deux feuillets pliés en deux, 20,5x12,5 cm, numérotés 2 à 7. Nous transcrivons le texte intégralement, et les passages en italiques sont soulignés sur l'original de même que sur les manuscrits des lettres qui suivront. Ici, le texte est imprimé et porte le titre : « Les vrais croyants de la Régence d'Alger, à l'illustre Français Camus » :

5. Aquarelle attribuée à Michel WEBERT, B.N. Paris.

6. Eau-forte d'un auteur anonyme, B.N., Paris.

« Généreux chrétien, homme inspiré du Ciel, qui te nommes CAMUS, agrée l'hommage de tous les fidèles musulmans. Grâce à toi, *ils vont bientôt disparaître de la face de la terre ces orgueilleux chevaliers*, dont l'existence seule imprimait la honte sur les disciples de notre Saint Prophète. Un mot de ta bouche éloquent opétera, nous assure-t-on, incessamment, ce qu'en vain tentèrent plusieurs fois les forces réunies du plus puissant Empire du monde. *Nous n'aurons plus d'affronts à redouter, plus d'obstacles au succès de nos entreprises*. Elle seront brisées ces chaînes humiliantes où, depuis tant de siècles, nous tenait une misérable poignée de guerriers. Alger, la courageuse Alger, recueillera le fruit de tes nobles efforts. Environnée d'un sol ingrat et réduite pour subsister à la bravoure de ses habitants, elle n'était que trop exposée au dénuement de tout secours : souvent elle avait à pleurer le sort de nos frères, péris les armes à la main, et le sort plus terrible encore de ceux qui, épargnés par le feu, se voyaient cruellement chargés de fer sur *ce rocher, le repaire de nos impitoyables tirans*. O CAMUS ! Nous tendons vers toi nos mains suppliantes ; achève l'œuvre, et par la force de ton génie, détermine la fière nation française non seulement à les dépouiller de leurs biens, mais à les expulser même de l'île où ils habitent ; mais surtout, *fais que cette île soit remise aux mains de notre sublime Sultan*. Notre destin, CAMUS, serait pire encore qu'il ne l'a été jusqu'à ce moment si Malte devenait la proie de *l'ambitieuse Padiska de Moscovie*. L'univers connaît ses vœux, et l'Europe gémit de l'insatiable fureur de s'agrandir dont elle est dévorée. Elle aspire à dominer, elle ne voudrait faire qu'un triste amas de ruines du pays où le Koran est respecté. Nous n'ignorons pas ses tentatives pour se rendre maîtresse de l'importante place occupée par nos éternels ennemis ; si elle y parvient, nous sommes perdus, sans ressources. N'as-tu pas, CAMUS, le cœur assez mulsuman pour être animé de notre seul intérêt ? Que l'intérêt de ta patrie t'échauffe et t'encourage. Que de villes dans l'Empire français, dont l'éclat n'a d'autre source que le riche commerce de nos contrées et de nos échelles, seraient comme nous anéanties ! Si tu savais combien Malte est redoutable par sa position et par ses remparts ! Tu as peut-être ouï conter les prodiges, qu'à la faveur de cet invincible asile, a faits le petit nombre d'hommes qu'il renferme ; il t'est facile de concevoir le parti que pourrait tirer une puissance formidable. *Les Anglais la convoient aussi ; nous vivrions sans doute en paix avec eux, mais dès qu'ils en seraient les maîtres, rien de plus évident, ils auraient bientôt chassé de nos mers tous les pavillons de ta Nation*.

Ces réflexions auraient pu échapper à ta profonde sagacité ; il était du devoir de tes amis et de tes admirateurs de les mettre sous tes yeux. Elles te feront indubitablement conclure que pour le bien de la France, Malte ne saurait être placée que dans les mains de notre grand Empereur. Hâte-toi donc de dissiper la frayeur qui nous a saisi tous. Alors, alors tu auras des droits à notre reconnaissance et quels droits ! Ton nom, CAMUS, sera mêlé au nom du Héros qui fonda le superbe Empire du Croissant, et à celui du grand Suleyman, dont la valeur en étendit les limites dans les trois parties de notre émissphère. *Si, comme tes financiers et nos cadis, tu aimes l'or*, la résolution est déjà prise de t'assurer une riche part du butin que nous allons faire désormais, et dont, nous ne prétendons pas le dissimuler, nous te serons redevables. *Es-tu jaloux de joindre*

*les honneurs à l'opulence ? Viens, CAMUS, viens parmi nous : avec quel empressement nous ornerons ta tête d'un magnifique turban, après la pieuse cérémonie que subissent les heureux mortels admis à la gloire de le porter ! Un vaste palais sera ta demeure ; nous aurons soin de le fournir de beautés choisies, et nous ferons des vœux pour que leur fécondité multiplie, parmi nous, les CAMUS, précieux rejetons du bienfaiteur des enfants de Mahomet ».*

Le même thème d'enjeu international est repris avec force par Clotilde de Forbin dans la première des deux lettres qu'elle écrit au directeur Carnot.

Pour la comprendre il faut rappeler que l'Angleterre<sup>7</sup> est la seule puissance avec laquelle la Révolution ne se soit pas militairement confrontée, et toute relation est exclue avec le chancelier Pitt et le roi George III. L'un comme l'autre haïssent au plus haut point cette république et son cortège d'exactions et de morts. Aussi, les gouvernements qui se succèdent en France veulent franchir la Manche et y porter la révolution. Or, pour le général Bonaparte, son analyse sur les moyens d'abattre les royalistes impénitents dont la « Navy » domine les mers évoque un théorème : « Concentrons toute notre activité du côté de la marine et détruisons l'Angleterre. Cela fait, l'Europe sera à nos pieds ».

Du côté de l'ordre de Malte, Emmanuel de Rohan-Polduc, Grand Maître de 1776 à 1797, cherche surtout à développer les activités maritimes pacifiques : fonctions d'escale, de quarantaine pour les navires européens revenant du Levant, réparations navales, redistributions commerciales avec l'Afrique du Nord. Mais l'Ordre est en déclin lorsqu'éclate la révolution française et les biens français sont confisqués sur décision de l'Assemblée législative, le 18 septembre 1792, à l'exemple des biens du clergé nationalisés par l'assemblée nationale constituante, en novembre 1789. D'ailleurs, dès le mois d'août, considérant l'Ordre Souverain comme n'étant qu'un simple ordre religieux, ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, l'Assemblée nationale le range dans la catégorie du corps ecclésiastique dont les dîmes étaient supprimées sans faculté de rachat. Pour Malte, l'affaire est repoussée après les interventions successives de l'ambassadeur de l'Ordre, le bailli de La Brillane, qui avait succédé à Suffren, et enfin du roi Louis XVI lui-même. Ce n'est que trois ans plus tard, en 1795, que le gouvernement accepte de reconnaître l'Ordre comme Etat étranger, officieusement, c'est-à-dire prudemment et avec réserve.

7. Le 1<sup>er</sup> février 1793, la Convention nationale adopte le projet de décret de Jacques Brissot, un des chefs girondins, déclarant que la République française est en guerre avec le roi d'Angleterre. Le 11 février, un message royal annonce au parlement anglais l'ouverture de la guerre qui devrait permettre à l'Angleterre de réaliser le rêve nourri depuis 150 ans de s'emparer de Malte, car déjà maîtresse de Gibraltar, depuis 1704 ; la possession de Malte lui assurerait la domination en Méditerranée occidentale.

L'affaiblissement de l'influence de la France dans le domaine extérieur réveille les convoitises anciennes. Le tsar Paul I<sup>er</sup> crée des commanderies et se pose en nouveau protecteur de l'Ordre qui en a déjà deux attirés en les personnes de l'empereur d'Allemagne et du roi des Deux-Sicile, parce que tous deux successeurs de Charles Quint de qui l'Ordre tient l'archipel maltais : le tsar Paul I<sup>er</sup>, qui succède à Catherine II, est un grand admirateur de l'Ordre de Malte, mais les négociations engagées par le Grand Maître avec la Russie sont contraintes, au départ, du fait que les commanderies polonaises de l'Ordre ont été incorporées à la Russie à la suite du second partage de la Pologne, le 27 septembre 1793, et formèrent le Grand Prieuré russe. Ce Grand Prieuré fut réuni à la langue anglo-bavaroise pour former avec elle, le 15 janvier 1797, la langue anglo-bavaro-russe. A cette époque, l'état des finances de l'Ordre est catastrophique et l'on peut espérer des largesses impériales pour alléger les difficultés du Commun Trésor. Les pourparlers entre le prince Kourakine, vice-chancelier russe, et le bailli de Litta aboutirent à une convention avantageuse signée les 4 et 15 janvier 1797 par le comte Besborodko, chancelier de l'empire, le vice-chancelier prince Kourakine au nom de Paul I<sup>er</sup> et le bailli de Litta, au nom du Grand Maître. Les négociations pour ce protectorat de l'Ordre engagées par Emmanuel de Rohan, en 1796, protectorat réalisé sous le règne de Ferdinand de Hompesh, en 1797, allaient être une des causes de la perte de Malte par l'Ordre.

Naples également pense que l'île est à sa portée...

La France, qui va bientôt avoir éliminé tous ses adversaires sur le continent après la paix de Campoformio du 17 octobre 1797, projette une expédition en Egypte pour atteindre la puissance de l'Angleterre en Méditerranée orientale et aux Indes où sa domination est à ce moment menacée par la révolte de Tipoo Sahib. Cette campagne conduite par Bonaparte, 1798-1801, doit s'inscrire dans le cadre d'une conception déjà mondiale de la guerre.

Enfin, et sur le plan intérieur, l'établissement du Directoire, semble avoir rendu aux Français un certain sentiment de liberté totalement perdu sous le règne de la terreur, et le nouveau régime voit se cotoyer révolutionnaires et gens d'Ancien régime, dans quelques salons parisiens, tel celui de Barras aux origines provençales, et que Clotilde de Forbin fréquente. C'est à cette adresse, dans cette société mélangée qu'elle rencontre Lazare, Nicolas, Marguerite Carnot, dit le Grand Carnot.

Officier et spécialiste des fortifications, modèle Vauban, Carnot est partisan des réformes. Envoyé en mission dans la région du Pas-de-Calais, sous la Législative puis sous la Convention, il s'y confine presque entièrement dans les questions militaires. Carnot vote la mort du roi en avançant que ce « devoir pèse sur son cœur ». Membre du Comité de salut public, il a la plus

grande part dans les mesures prises pour la défense du pays et mérite le surnom d'« organisateur de la victoire ». Ayant formé les 14 armées de la Convention, il parcourt la frontière pour en surveiller les dispositions et l'activité. Considéré comme modéré par Robespierre, il est maintenu au Comité par les thermidoriens. Plus tard, élu directeur du conseil des Anciens, le 27 octobre 1795, (Siéyès s'étant démis en sa faveur), il conserve la direction des opérations militaires, mais les élections de mai 1797 ayant amené au conseil une majorité de modérés, il est considéré comme royaliste et n'échappe aux procriptions que par la fuite. Carnot est un personnage important par ses compétences et son engagement militaires. De ce fait, son autorité est reconnue au sein du Directoire<sup>8</sup>...

### Lettre 1

« Clotilde de Forbin Gardanne au général Carnot, directeur.

La République française n'est pas une beauté grecque, c'est une Roxelane qui veut faire tomber à ses pieds les monarques de la terre et changer les lois des empires. J'en demeure d'accord, mais plus cette beauté est fière et plus elle doit être grande et juste. Général Directeur, la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, j'ai conçu des inquiétudes sur vos dispositions contre l'Ordre étranger de Malte. Permettez-moi quelques réflexions sur les difficultés que vous avez élevées et qui portent sur les choses qui ne peuvent pas être douteuses. J'appartiens de trop près à l'Ordre de Malte pour que le sort des membres qui la composent me soit indifférent. Je dois donc dire la vérité à ceux qui me paraissent prévenus contre cet Ordre hospitalier qui fut de tous les temps l'ami et l'allié des Français.

Ils sont *moines et nobles* dites-vous. S'ils sont étrangers à la France, que vous importe qu'ils soient assujettis à un office que la plupart ne disent point ? Ils ne sont pas prêtres, ils ne prêcheront donc point le fanatisme, et n'influenceront en rien sur vos principes philosophiques. Ils sont nobles ? Est-ce que cette caste n'est pas de tous les temps, comme les autres sous diverses dénominations, répandue sur le globe ? Vous mêmes, vous en créez tous les jours de nouvelles, il y en a dans les républiques, dans les monarchies, et je ne connais que le paradis terrestre à excepter, où il n'y avait pas non plus de républicains. Il est donc temps de renoncer à des mots qui aident aux révolutions.

Vous dites que *vous n'en voulez plus. Ils se sont mal conduits dans les premières années de notre gouvernement* ajoutez-vous. Dans la situation difficile

8. La correspondance de CARNOT, 1793-1795, a été publiée par E. CHARAVAY, entre 1892 et 1907.



où cet Ordre se trouvait alors, il n'a pu se comporter autrement qu'il n'a fait. Dès ce temps là, ils avaient les moyens de nous nuire s'ils avaient voulu se déclarer nos ennemis. Cependant on les dépouillait sans pitié. Ce moyen devait-il réussir à en faire de chauds partisans de nos principes ? tandis que la maxime contraire est presque toujours celle qui nous fait trouver des amis !

Trois décrets des Assemblées constituante et législative sont favorables à la cause qu'on agite aujourd'hui ; les chevaliers de Malte sont déclarés *étrangers*, nul doute qu'ils ne doivent jouir de leur patrimoine et cela en est une conséquence ; nul doute qu'ils ne doivent prétendre à des indemnités dont l'importance puisse les dédommager des grandes privations qu'ils éprouvent, et enfin telles que la République française doive les accorder à une puissance souveraine. Le directeur Barras dit qu'*avec des canons on détruirait Malte*. Sans doute, il feint de ne se rappeler la situation heureuse de ce rocher ; d'ailleurs il n'y a que le tremblement de terre qui fassent disparaître les îles des milieux des mers. *Les chevaliers de Malte*, dit-il encore, *ne nous sont point nécessaires*. Ce n'est sûrement point la faute de cet Ordre si la marine française n'y trouve plus les secours qu'il lui offrait autrefois ; les galères de Malte n'ont-elles pas rendue de grands services à la France. Le commerce du Levant n'a-t-il pas toujours été protégé par cette puissance ? Les Suffren et tant d'autres n'étaient-ils pas chevaliers de Malte ? Cette île ne fournissait-elle pas aussi d'excellents matelots ? Leur port n'est-il pas un sûr abri pour nos vaisseaux ? Et si cet abri nous est devenu presque inutile, et-ce encore la faute des chevaliers de Malte ? Les hôpitaux ne reçoivent-ils pas avec une humanité tout à fait hospitalière nos matelots et nos blessés ? Dernièrement encore, n'ont-ils pas porté du secours à une frégate française ? Pourrait-on enfin nombrer les avantages que la France a constamment retiré de son union avec Malte ? Et ne serait-il pas gauche et imprudent à nous, dans ces circonstances, de nous brouiller avec un souverain qui est à la porte de la Méditerranée ? N'est-il pas intéressant pour nous de nous en conserver l'issue ?

Si j'étais destinée à classer tous les animaux qui s'agitent sur ce globe, je placerais les Français parmi les quadrupèdes, car il paraissent, depuis la révolution, résolus à abandonner l'empire des mers.

Mais les choses ne demeureront pas toujours dans l'état actuel ; il faut espérer que nous aurons encore des marins et des vaisseaux !

Général Directeur, lorsqu'il fut question de dépouiller le clergé de France, on fut très longtemps à décider si on s'emparerait des commanderies. Les villes de Marseille, Bordeaux et Lyon firent des réclamations très vives en faveur de la conservation des biens appartenant aux chevaliers de Malte ; et lorsque le décret fut rendu pour la confiscation par l'*organe du généreux Camus*, les commerçants de ces grandes villes en frémissent, et *une femme très aimable observa que l'orateur, dans ce moment, aurait mieux fait d'être muet que camus !* En effet, sans lui, nous n'eussions pas eu l'ennemi à notre porte...

Maintenant il s'agit d'examiner s'il est de l'intérêt de la politique française d'être grande, juste et généreuse dans l'intérieur comme elle est victorieuse au dehors. Le moyen seul d'arrêter les conspirations, de faire aimer le gouvernement,

d'y attacher toutes les classes des citoyens, c'est de s'occuper de la guérison des malades, de panser les plaies de ceux qui souffrent et qui, par là, ont acquis le droit de se plaindre, de ramener l'art du travail en en facilitant les moyens. De là, naîtront les vertus sans lesquelles il n'est point de gouvernement qui puisse se consolider ».

signé : Clotilde Forbin

La lettre suivante fait suite au refus de reconnaître le bailli d'Hannonville comme ambassadeur. Ainsi, le 13 juillet 1796, par lettre datée de Malte, Emmanuel de Rohan annonce aux membres du Directoire exécutif de la République française la nomination du bailli François-Joseph-Toussaint d'Hannonville comme ambassadeur extraordinaire en France. Le Directoire soumet cette proposition du Grand Maître à Charles Delacroix, ministre des Relations extérieures, le 19 septembre 1796, pour faire connaître son sentiment en répondant à deux questions posées : 1. Le Directoire admettra-t-il ou non des agents politiques de la part de l'ordre de Malte ? 2. La République traitera-t-elle avec cet ordre comme souverain ? Le ministre répond négativement, sous prétexte que Cibon, chargé d'affaires de l'Ordre et le bailli d'Hannonville, son ambassadeur, sont Français. Or, l'agent consulaire de France à Malte, nommé par le Directoire, est lui-même Maltais...

Le 23 septembre 1796, Charles Delacroix fait part à Cibon et au bailli d'Hannonville la décision prise par le Directoire et les invite à quitter Paris. En fait, les documents des Affaires étrangères concernant Malte font connaître que le Directoire pense que le but du Grand Maître, en nommant le bailli d'Hannonville ambassadeur extraordinaire en France, est de demander au gouvernement français, « en qualité de souverain reconnu dans un ambassadeur », des indemnités pour les propriétés de l'Ordre qui ont été confisquées en France.

La fin de la lettre plaide contre le grand risque que prend le gouvernement de la République en écartant un ordre qui n'a jamais manqué de servir la France, qui a toujours agi pour assurer la paix en Méditerranée, et récemment encore, dans un esprit nouveau de développement économique et commercial.

## Lettre 2

« Clotilde de Forbin Gardanne au général Carnot, directeur.

D'après la conversation autre que j'ai eu avec vous, Général Directeur, sur la position respective de Malte avec la République française, j'espère que vous approuverez que je vous fasse part de quelques réflexions que j'ai recueillies sur ce sujet.

Il est constant et facile à prouver matériellement que les pouvoirs donnés au *commandeur d'Anouville* ont été émanés du Grand Maître et de Son Conseil. Il est étonnant que le Directoire exécutif ne soit pas mieux instruit de l'exacte vérité. La lettre du ministre des Affaires extérieures dans laquelle il lui manifeste que le Directoire ne le reconnaît pas en qualité d'ambassadeur de Malte prononce que ce refus est causé par celle de français dudit commandeur et lui *déclare que le gouvernement ne le verrait pas avec plaisir résider à Paris comme tel.*

La constitution fondamentale de l'Ordre Souverain de Malte s'oppose formellement à ce que tout autre qu'un membre de cet Ordre puisse traiter de ses intérêts respectivement avec les autres puissances ; ce principe étant consacré par un usage qui n'a jamais varié, quel motif d'intérêt particulier présenterait-on au Grand Maître et à Son Conseil pour les déterminer à changer une loi aussi ancienne que l'institution de l'Ordre de Malte ? Avant que j'écrive à Malte sur la proposition que l'on a fait pressentir que le gouvernement français n'accueillerait *favorablement* et avec *la seule qualité de ministre-plénipotentiaire* qu'un homme né maltais et par conséquent sujet de l'Ordre de Malte, il est bon de vous faire observer que ce serait, par ce seul fait et contre le droit des gens, anéantir cette souveraineté. N'est-il pas à craindre qu'en manifestant cette intention de la République française, on éloigne les moyens d'un prompt accord convenable à l'avantage des deux gouvernements *et que les ennemis de la France qui ne cessent d'offrir des compensations éblouissantes à cet Ordre* ne se servent de ce prétexte pour venir à bout du plan qu'ils ont concerté et dont l'objet préalable est d'ôter aux Français la prépondérance dont il ont joui jusqu'à ce moment ?<sup>9</sup>

Général Directeur, qu'il soit permis de rappeler ici les ressources incalculables que peut offrir l'Ordre de Malte à la République française si elle lui fournit les moyens de se maintenir dans son état neutre et indépendant, si nécessaire d'ailleurs à la tranquillité de la Méditerranée. L'île de Malte, placée au centre

9. L'Angleterre avait offert au Grand Maître de dédommager l'Ordre des pertes qu'il avait éprouvées de la révolution française, à condition qu'on lui céderait un port, une forteresse et quelques magasins pour assurer sa navigation et son commerce en Méditerranée. Or, à ce moment, Emmanuel de Rohan avait entamé avec la Russie la négociation que nous avons mentionnée p. 6, et les propositions de l'Angleterre furent repoussées. Le libelle contre Camus montre aussi à l'évidence l'enjeu international de l'île de Malte, objet d'envie de toutes les puissances riveraines de la Méditerranée, et d'autres.

de cette mer, est formidablement fortifiée, abonde en ports aussi vastes qu'assurés, pourvus de magasins immenses, propres à contenir tout ce qui est nécessaire à l'entretien des flottes les plus nombreuses, et des chantiers pour la construction des vaisseaux de la première force ; ces ports offrent des asiles aux navires endommagés par les tempêtes.

La marine de Malte, toujours active, assure l'escorte à un convoi marchand contre les pirateries des barbaresques. Les hôpitaux entretenus par l'Ordre de Malte donnent sans cesse des secours gratuits aux marins et aux passagers français ; enfin la ressource trop négligée jusqu'ici de pouvoir recruter un nombre considérable d'excellents matelots. Je crois superflu de mettre sous les yeux du Directoire les avantages incontestables que le gouvernement de Malte a toujours procuré au commerce français dans le Levant, les côtes de l'Égypte, les îles de l'archipel, du golfe Adriatique, de la Grèce, des Deux Calabres, de la Sicile et des parties orientales de l'Italie puisque le Directoire peut, quand il le voudra, se faire présenter les mémoires qui furent imprimés et publiés à ce sujet, par les Chambres de commerce de Marseille, de Bordeaux, de Nantes et par les villes à grandes manufactures.

Signé : Clotilde Forbin

Concluons. L'île de Malte occupe une position stratégique tout à fait remarquable en Méditerranée. Elle est au lieu de passage obligé des navires entre les rives orientale et occidentale, entre la Sicile, au sud de l'Europe, et la Tunisie, dernier bastion avancé au nord de l'Afrique ; elle est, de ce fait, une base d'observation et aussi d'intervention possible et rapide sur le plan militaire.

Pour sa part, l'Ordre de Malte possède une puissante flotte d'escorte pour la sécurité des échanges commerciaux, et les chevaliers, dont un bon nombre sont des Français réunis en trois langues, Provence, Auvergne, Ile de France, n'ont jamais tiré les armes contre leur pays ni cessé d'honorer leurs engagements. Servir est leur mot d'ordre.

Aussi, plutôt que de chercher à combattre et/ou à détruire une puissance que par un rêve d'hégémonie certains cherchent à supplanter, plutôt que de vouloir réduire et/ou d'éliminer des hommes de valeur et d'honneur, poussé que l'on est par une adersion irréflectie et dans un élan impulsif d'envie

10. En dehors de la consultation d'archives privées familiales, nous avons examiné : Archives des Affaires étrangères. Malte. Correspondance politique. Vol. 21-22-23. Archives nationales. Carton AF III., dossier 298. Boîtes A 87 et A 118.

Comte Michel de PIERREDON. - *Histoire politique de l'Ordre Souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem (Ordre de Malte) de 1789 à 1955*. T. 1. Paris, 1956, 402 p. Deuxième édition revue et corrigée, 1990. T. 2. Paris, 1963, 382 p. Deuxième édition. T. 3. Paris, 1990, 356 p. Deuxième édition poursuivie et complétée jusqu'à nos jours par le comte Géraud Michel de Pierredon. Dominique MIEGE. - *Histoire de Malte, précédée de la statistique de Malte et de ses Dépendances*. T. 1. 469 p, T. 2. 484 p, T. 3. 675 p. Paris, 1841.

inassouvie, Clotilde de Forbin plaide pour que le gouvernement de la République, issu de la Révolution, se fasse, ici, une alliée et, là, des amis, et assure de la sorte la sécurité de la nation.

En un mot, avocate courageuse et témoin sensible et responsable au-dessus du creuset révolutionnaire, héritière d'une longue lignée de chevaliers provençaux, Marie-Françoise-Adélaïde-Clotilde de Forbin-Gardanne a bien mérité de l'Ordre de Malte, contesté dans sa légitimité, son indépendance et ses biens.

François POURCELET

